

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (Isère)

Comme suite à la demande présentée par la **société PROLOGIS LXXXVII**

**SIEGE SOCIAL** : Société PROLOGIS LXXXVII 3, avenue Hoche à PARIS 8ème (75384)

**NATURE DU PROJET** : exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles comprenant des produits de consommation courante

**EMPLACEMENT** : rue du Revolay à SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (38070)

*Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier (comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale) en mairie de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie*

**DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE** : le 2 mars 2015

**DATE DE CLOTURE DE L'ENQUETE** : le 7 avril 2015

**CONSULTATION DU DOSSIER EN MAIRIE DE** : SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

**COMMISSAIRE- ENQUETEUR TITULAIRE** : Monsieur Jean-Pierre BLACHIER, ingénieur DRIRE retraité

**COMMISSAIRE-ENQUETEUR SUPPLEANT** : M. Georges GUERNET

Le commissaire-enquêteur recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER aux jours et heures suivants :

- le 2 mars 2015 de 14 h à 17 h
- le 11 mars 2015 de 14 h à 17 h
- le 19 mars 2015 de 9 h à 12 h
- le 28 mars 2015 de 9 h à 12 h
- le 7 avril 2015 de 14 h à 17 h

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations :

- par lettre à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, à la mairie de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : [ddpp-envi@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-envi@isere.gouv.fr)

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Madame Julie MERTZ de la société PROLOGIS LXXXVII au 01 48 14 54 39 (Mobile: 06 16 11 70 16) ainsi qu'auprès du service protection de l'environnement de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à GRENOBLE (04.56.59.49.85). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la direction départementale de la protection des populations de l'Isère - service protection de l'environnement, à la mairie de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER et sur le site internet de la préfecture de l'Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.